EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 décembre 2007**

AUJOURD'HUI **vingt décembre deux mille sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Yves CARROY, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Chantal MERCIER-COURTY, Franck ROLLE**
Excusé(e)s :	**Nicole DUMAS, Michel FANGET, Patricia GUILHOT**
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

Mmes AUCOUTURIER, CHENNOUF-TERRASSE et REMBERT sont entrées en séance à la question n° 2.

PARTICIPATIONS FAMILIALES POUR LES STRUCTURES PETITE ENFANCE (CRECHES COLLECTIVES, FAMILIALES, HALTES-GARDERIES) - PAIEMENT AVEC DES CESU (CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL)

Le CESU (Chèque Emploi Service Universel) permet, entre autres, de régler les factures d'une prestation fournie par un organisme agrée ou par une structure d'accueil Petite Enfance telle que crèches et haltes garderies.

Considérant que les collectivités locales sont tout à fait habilitées à accepter les CESU pré financés comme moyen de paiement et que les familles souhaitent que ce nouveau mode de paiement soit mis en place, il vous est proposé en accord avec votre commission :

- d'accepter à compter du 1er Janvier 2008 les CESU pré financés en qualité de titres de paiement pour les structures petite enfance : crèches collectives, crèches familiales, haltes garderies multi-accueil.

- de modifier les actes constitutifs des régies des services concernés et d'habiliter les régisseurs à accepter en paiement les CESU pré fiancés.

- d'autoriser le Maire à affilier la Ville de Clermont Ferrand au centre de remboursement des CESU (CRCESU) et par la même à accepter les conditions juridiques et financières de remboursement.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 26 décembre 2007

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe chargée des Affaires Sociales

Françoise NOUHEN